



## Première demande de titre de séjour Vie privé et famille

Par **Adriano1234**, le **02/09/2018** à **14:09**

Bonjour,

Je suis venu en France en 2016 pour mes vacances avec un visa Schengen de Portugal, tampon au Portugal, durant mon séjour j'ai rencontré une française. Nous sommes tombés amoureux et j'ai fait connaissance de ses parents.

Après mes vacances, je suis retourné au bled. Je fais une demande de visa C a l'ambassade de France comme touriste qui m'a était refusé. Juste après j'ai fait la demande d'un visa C a l'ambassade de Portugal qui m'a été accordé. tampon au Portugal et je suis venu en France et nous nous sommes fiancés. Après nos fiançailles, je suis retourné au bled par ce que j'ai travaillé encore au pays. Je suis revenu au mois de janvier toujours avec un visa Schengen tampon au Portugal, et nous sommes mariés depuis en mars 2018 sans difficultés. Nous vivons ensemble depuis.

Nous aimerions déposer un dossier de régularisation puisque nous aurons 6 mois de mariage bientôt au mois de septembre.

Ma question est la suivante : Est ce que ce n'est pas risqué de le faire maintenant même si le visa m'a été refuse dans le passé ? Est-ce que mon mariage ne suffit pas pour prouver mon entrée régulière dans le territoire puisque c'était réalisé en France pendant que mon visa était encore valide ? ou encore je dois attendre que 3 ans pour demande d'admission exceptionnelle au séjour puisque je suis venu avec un visa Schengen tamponné au Portugal ?

Merci pour votre réponse.

Adriano.

Par amajuris, le 02/09/2018 à 20:41

bonjour,

un mariage en france ne prouve pas une entrée régulière sur le sol français, les étrangers en situations irrégulières peuvent se marier en france mais cela ne leur donnent pas droit à un titre de séjour.

vous pouvez demander un titre de séjour comme conjoint de français.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations